

Révision Coopérative

Rapport

REVISEUR :	ARESCOP NATIONALE	
SOCIETE :	ENERCOOP NORD EST	
PERIODE DE REVISION :	<i>Début de période</i>	<i>Fin de période</i>
	01/01/2014	31/12/2018
ADRESSE :	Pôle des Vieux Moulins 23 rue André Dhotel 08130 Attigny	
SIRET :	513 460 627 00015	
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	Mme Christel SAUVAGE	
FORME :	SCIC SA	
ANNEE DE CREATION SCIC:	15/05/2009	
ACTIVITE :	Intermédiaire spécialisé dans le commerce d'autres produits spécifiques (4618Z)	

ARESCOP NATIONALE

REVISION

LA REVISION COOPERATIVE

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif sont soumises à l'obligation dite de révision coopérative, organisée par les articles 25-1 à 25-5 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et les textes réglementaires suivants : décret n° 2015-706 du 22 juin 2015, relatif aux conditions d'agrément des réviseurs coopératifs et aux conditions et modalités d'exercice de leurs fonctions. Ce contrôle est destiné à vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement des sociétés coopératives d'intérêt collectif aux principes et aux règles de la coopération, à l'intérêt des adhérents, ainsi qu'aux autres catégories selon les règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables.

Ces entreprises, par la mise en œuvre de la révision, affirment leur ancrage dans le monde coopératif. La révision doit permettre de vérifier le respect des principes coopératifs. Dans ce but, la révision coopérative constitue un examen qui aborde les aspects juridiques, administratifs et de gouvernance des coopératives.

La révision coopérative ne constitue pas une révision comptable ni une certification des comptes et se distingue d'une analyse qui se limiterait à dégager les principaux ratios de gestion et d'équilibre financier. Ainsi, la révision coopérative permet de dégager les aspects favorables et le cas échéant les points d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des coopératives dans les divers domaines abordés.

La révision coopérative est un acte positif de la gouvernance coopérative. Elle apporte aux associés le moyen de vérifier que leur outil commun demeure bien une coopérative dont le fonctionnement garantit sa pérennité. Elle se veut, aussi, pour les dirigeants un outil d'aide à la gouvernance et à la cohérence du projet coopératif qui prend en compte les exigences du statut coopératif et les règles liées à son activité.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

RESSOURCES UTILISEES ET DOCUMENTS CONSULTES
--

- Les statuts de la coopérative
- La liste des associés et la répartition du capital social en date du dernier exercice social
- L'ensemble des comptes rendus d'assemblée générale et conseil d'administration sur les 5 dernières années et ainsi que le procès-verbal du conseil d'administration nommant les organes de gestion
- Les comptes complets et détaillés des exercices 2014 à 2018
- Un extrait Kbis à jour

ARESCOP NATIONALE

REVISION

1. ADHESION VOLONTAIRE ET OUVERTE A TOUS

Ce chapitre permet d'analyser les modalités d'adhésion, retrait, exclusion, et de la gestion du capital liée à ces évènements.

1.1 Procédure prévue par les statuts respectée :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> NON VERIFIE
1.2 Existence de bulletins de souscription :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> NON VERIFIE
1.3 Conformité perte qualité d'associé :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> NON VERIFIE
1.4 Conformité en matière de valeur de remboursement de la part sociale :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> NON VERIFIE

Commentaires du réviseur :

Les statuts de la SCIC ENERCOOP NORD EST prévoient 6 catégories d'associés réparties de la manière suivante :

- **Personnes salariées de la coopérative ;**
- **Personnes physiques**, désirant contribuer au développement des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, ou à la protection de l'environnement ;
- **Personnes morales**, désirant contribuer au développement des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, ou par la protection de l'environnement ;
- **Administrations ou collectivités publiques** (ou groupements), partenaires publics et semi-publics, organismes d'appui financier ;
- **Membres fondateurs ;**
- **Producteurs** ou prestataires divers dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

La SCIC ENERCOOP NORD EST respecte la condition d'existence de la SCIC, à savoir l'existence d'au moins 3 catégories d'associés et les deux catégories obligatoires que sont les salariés et les bénéficiaires.

L'article 13 des statuts de la SCIC ENERSCOOP NORD EST prévoient les conditions de candidature, d'admission et de perte de qualité de sociétaire. La candidature libre est remise au Président du Conseil d'Administration qui a 30 jours pour statuer sur la demande. En cas de refus par ce dernier, c'est le Conseil d'Administration qui devra voter l'entrée ou non au sociétariat du candidat. Après acceptation le candidat devient sociétaire une fois que les parts souscrites sont libérées. Aucun

ARESCOP NATIONALE

REVISION

sociétaire n'est tenu de souscrire et libérer plus d'une part sociale lors de son admission. Le statut de sociétaire prend effet après la libération des parts souscrites. L'acceptation ou le refus de candidature doit faire l'objet d'un compte rendu à l'assemblée des associés.

Il y a obligation pour les salariés de devenir sociétaire au bout d'un an d'ancienneté en CDI.

La dernière répartition des associés entre les différentes catégories ou collège de vote est la suivante :

- Salariés : 7
- Collectivités :34
- Personnes physiques :852
- Personnes morales :52
- Membres fondateurs :5

Pour les associés autres que la catégorie « salariés », le processus d'admission au sociétariat est conforme aux statuts. En ce qui concerne l'existence de bulletin de souscription, ceux-ci sont transmis par la SCIC ENERSCOOP ARDENNES-CHAMPAGNE à chaque personne souscrivant chez eux à une offre en électricité ainsi qu'à chacun de leur partenaire. Ceux-ci ont la possibilité s'ils le souhaitent d'entrer au capital de la SCIC. En annexe, figure un modèle de bulletin de souscription.

Les modalités d'admission ou de perte de la qualité d'associé sont respectées.

En conclusion, la procédure d'adhésion est conforme à la loi coopérative.

2. GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

Ce chapitre vérifie la tenue de l'assemblée générale et la diffusion de l'information.

2.1 Conformité des statuts à la loi coopérative : OUI NON NON VERIFIE

2.2 Dernière modification statuts :

29/06/2019

2.3 Date de la dernière AGO :

29/06/2019

2.4 Date d'élection du mandat du dirigeant en cours :

2015

ARESCOP NATIONALE

REVISION

2.5 Si présence de collèges de votes : Conformité règles statutaires:	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> NON VERIFIE
2.6 Conformité de la procédure d'élection du dirigeant :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> NON VERIFIE
2.7 Nombre de CA effectivement réunis dans l'année :		3	

Synthèse du domaine de la conformité juridique coopérative :

La SCIC ENERCOOP NORD EST tient régulièrement des conseils d'administration (entre 2 et 4 comme stipulé dans les statuts) et les assemblées générales sont convoquées dans les délais impartis. Le fonctionnement coopératif est respecté, ainsi que la prise en compte des votes en assemblée générale.

La SCIC ENERCOOP NORD EST a mis en place les collèges de vote suivant et il convient ainsi de prendre en compte les droits de vote conformément aux collèges définis ci-dessous :

- Collège des salariés : 10 % des droits de vote
- Collège des personnes physiques : 20 % des droits de vote
- Collège des personnes morales : 20 % des droits de vote
- Collège des personnes publiques : 20 % des droits de vote
- Collège des membres fondateurs : 20 % des droits de vote

La modification de la composition des collèges ou de la répartition des droits de vote ne peut intervenir que sur proposition du Conseil d'administration soumise à l'assemblée générale appelée à statuer aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires.

Les délibérations au sein des membres des collèges sont prises dans les conditions de droit : chaque membre dispose d'une voix. Lors des assemblées générales des associés, pour déterminer si la résolution est adoptée par l'assemblée, les résultats des délibérations sont totalisés par collège de vote auxquels sont appliqués les coefficients ci-dessus avec la règle de proportionnalité.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

La SCIC ENERCOOP ARDENNES-CHAMPAGNE est administrée par un conseil d'administration de 18 membres répartis par collège de vote, à savoir :

- Collège des salariés : 2 sièges ;
- Collège des personnes physiques : 4 sièges ;
- Collège des personnes morales : 4 sièges ;
- Collège des personnes publiques : 4 sièges ;
- Collège des membres fondateurs : 4 membres ;

En conclusion, les statuts de la SCIC sont conformes à la loi coopérative. Le fonctionnement coopératif est assuré, notamment par la tenue régulière de des assemblées générales ordinaires des associés et de conseils d'administrations. Des réunions de travail par catégorie sont aussi organisées avant la tenue d'assemblée générale afin de permettre aux associés de débattre sur des thèmes précis.

3. PARTICIPATION ECONOMIQUE DES MEMBRES

Ce chapitre permet de vérifier la double qualité des membres, la souscription au capital, l'évolution du sociétariat.

4.1 Nombre d'associés : 950

	<i>Montant en euros (€)</i>	<i>En %</i>
4.2 Capital détenu par les associés salariés :	4 500	0,94%

4.2 Capital détenu par les autres catégories :	434 900	99,6%
--	---------	-------

4.3 Respect des minimas légaux des différentes catégories d'associés et de multi sociétariat :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
--	--------------------------------------	---------------------------

4.4 Nombre de catégories (3 minimales) :	6
--	---

4.5 Limite uniquement pour les collectivités (50%)	<i>En %</i> 4,13 %
--	-----------------------

ARESCOP NATIONALE

REVISION

4. AFFECTATION DES EXCEDENTS

Ce chapitre permet de vérifier le respect de la législation, des statuts et des procédures de la Scic sur la répartition des excédents, ainsi que sa politique.

5.1 Réserves non intégrées au capital social (réserves impartageables) :	<input checked="" type="checkbox"/> OK		
5.2 Conformité affectation des ENG :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON VERIFIE
5.3 Respect de la déduction des subventions :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON VERIFIE
5.4 Respect de la limite d'intérêt distribuable sur les parts sociales :	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON VERIFIE

Commentaires du réviseur :

La répartition des ENG est conforme à la loi coopérative et aux statuts.

5. COOPERATION ET VIE COOPERATIVE

Afin d'animer le multi-sociétariat au sein de la coopérative, la SCIC ENERCOOP NORD EST organise régulièrement :

- L'assemblée générale annuelle ;
- Des conseils d'administration réguliers ;
- Des journées "inter-équipes" entre les salariés : bilan, réflexions, boîte à idée, échanges ;
- Des réunions de concertations entre les salariés ;
- Des journées de travail thématique rassemblant salariés, administrateurs, partenaires sociétaires et partenaires non sociétaires, sur la filière bois énergie, autour du bilan annuel, une visite, et perspective pour la SCIC ;
- Des formations internes et externes.

6. UTILITE SOCIALE

Ce chapitre permet de vérifier l'art 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1047 modifié par la loi du 31 juillet 2014, à savoir que les SCIC doivent avoir pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. Ces biens et

ARESCOP NATIONALE

REVISION

services peuvent notamment être fournis dans le cadre de projets de solidarité internationale et d'aide au développement.

La SCIC a pour objet :

- **L'investissement** dans la production **locale** d'énergies renouvelables en son nom propre ou avec des tiers ;
- L'exploitation des moyens de production d'énergies renouvelables détenues en propre ou pour le compte de tiers ;
- La fabrication et la distribution d'équipements de production d'énergies **renouvelables** ;
- La vente et l'achat d'électricité ou de chaleur produite à partir de sources d'énergies renouvelables (sauf en cas de nécessité) ;
- La fourniture de services (diagnostics thermiques, études, thermographie, ingénierie, conseil d'orientation énergétique...) dans l'objectif de diminuer les consommations d'énergie et d'augmenter, le recours aux énergies renouvelables ;
- La fourniture de services dans l'objectif de développer et d'exploiter des moyens de production d'électricité ou de chaleur renouvelables ;
- La réalisation de prestations visant à accompagner les collectivités, les citoyens ou les entreprises dans une démarche d'économies d'énergies, de production d'énergies renouvelables, de valorisation ou usage de chaleur fatale, et activités afférentes ;
- De permettre l'investissement de tiers dans des projets de production d'énergies renouvelables, l'investissement dans des opérations conduisant à la réduction significative des consommation d'énergie ;
- La mise en relation des producteurs et consommateurs d'électricité d'origine renouvelable du territoire afin de retrouver une cohérence et une corrélation entre la production et la consommation ;
- L'incitation des consommateurs d'énergie à se fournir auprès de producteurs locaux ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets de développement local, l'essaimage de nouvelles coopératives, l'accompagnement de la création d'entreprises, dans une logique de développement durable, de commerce équitable et d'économie locale et solidaire ;

ARESCOP NATIONALE

REVISION

- La réalisation d'opérations visant à la promotion de l'utilisation et de la production d'énergies renouvelables, à la réduction des consommations d'énergie et à la protection de l'environnement dans une optique de développement durable ; la réalisation d'actions d'information, de sensibilisation, de formation, de conseil et d'accompagnement dans les domaines énumérés ci-dessus ;
- L'action par tout moyen et la participation à toute opération pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Commentaires du réviseur :

Les moyens de production et la fourniture d'énergie sont locales. L'activité d'accompagnement des projets et des structures de la SCIC concoure à un développement local soutenable et durable. Les conditions dans lesquelles la SCIC exerce son activité nous permet de conclure à son utilité sociale, notamment dans la sensibilisation par une participation citoyenne à la transition énergétique.

7. INTERET DES COOPERATEURS

Ce chapitre permet de vérifier l'intérêt collectif décidé par les associés de la SCIC. Il traite aussi des faits préoccupants pouvant remettre en cause le projet coopératif, l'exploitation. Joindre obligatoirement en annexe la liasse fiscale.

7.1 Structure financière

Fonds propres > à 50% capital social :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	
Ratio Fonds propres / Total bilan :	<input type="radio"/> FORT	<input checked="" type="radio"/> MOYEN	<input type="radio"/> FAIBLE
Dépendance au crédit CT :	<input type="radio"/> FORTE	<input checked="" type="radio"/> MOYENNE	<input type="radio"/> FAIBLE
Tensions de trésorerie :	<input type="radio"/> PERMANENTES	<input checked="" type="radio"/> PONCTUELLES	<input type="radio"/> NON

ARESCOP NATIONALE

REVISION

7.2 Exploitation

Dernier exercice :	<input checked="" type="radio"/> DEFICITAIRE	<input type="radio"/> BENEFICIAIRE	
Résultat :	<input type="checkbox"/> EN BAISSSE	<input type="checkbox"/> STABLE	<input checked="" type="checkbox"/> EN HAUSSE
Pertes consécutives N, N-1 :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	
Chiffre d'affaires :	<input type="checkbox"/> EN BAISSSE	<input type="checkbox"/> STABLE	<input checked="" type="checkbox"/> EN HAUSSE
Perspectives N+1 :	<input type="radio"/> MAUVAISES	<input checked="" type="radio"/> INCERTAINES	<input type="radio"/> BONNES

7.3 Analyse économique et financière

La SCIC ENERCOOP NORD EST a vu son activité fluctuer sur ce quinquennat avec une activité interne en hausse qui atteint 484,3K € en fin d'exercice 2018. La SCIC réalise ainsi ses meilleures performances en annihilant totalement son recours à la sous-traitance.

La consommation de matières de la SCIC et ses charges externes représentent une faible proportion de l'activité, cela permet à la SCIC de dégager une valeur ajoutée très satisfaisante avec une proportion d'en moyenne 62,2% de l'activité interne.

Les charges de personnel de l'entreprise sont élevées du fait de la spécificité des activités de services de la SCIC. Leur proportion au sein de l'activité interne est relativement fluctuante sur tout le quinquennat. L'excédent brut d'exploitation s'en est donc trouvé impacté : excédentaire depuis 2014, il a été négatif lors de l'exercice 2017 et tout juste positif en 2018.

Ainsi, du fait du montant des amortissements et de la présence élevée de charges financières, le résultat net de la SCIC a fluctué sur ce quinquennat, en étant tout d'abord négatif sur les exercices 2014 et 2015 pour progresser largement en 2016 puis se déprécier lors de l'exercice suivant et atteindre -13,3K € lors de l'exercice 2018.

Afin de pouvoir générer des bénéfices la SCIC ENERCOOP NORD EST a entamé courant 2018 une réflexion sur l'évolution de son modèle économique : Une partie de son chiffre d'affaires provient de la rémunération comme rapporteuse d'affaire pour ENERCOOP NATIONAL. Cette rémunération a fait l'objet d'une demande de revalorisation et devrait donc permettre à la SCIC d'améliorer ses performances économiques sur cette activité.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

Mais, même si la revente d'énergie devient une activité rentable celle-ci ne représente pour l'instant que 15% de son chiffre d'affaires. Pour être rentable la SCIC doit impérativement améliorer sa profitabilité sur l'activité « Bois Energie » et valoriser les études qu'elle réalise avec une marge supérieure.

La structure financière de la SCIC n'est pas encore stabilisée du fait de son développement. Les capitaux propres restent relativement peu élevés au regard du montant des dettes de court terme et des emprunts.

Bien que l'entreprise réalise des pertes, sa trésorerie reste positive à hauteur de 37,9K € en fin de période car ses réserves étaient jusqu'à lors suffisante pour absorber ses pertes. Sa santé financière n'est pas en danger mais il est nécessaire pour l'entreprise de se stabiliser sur les prochains exercices afin de pouvoir générer à nouveau une capacité d'autofinancement positive.

La SCIC ENERCOOP NORD EST est une entreprise socialement engagée. Les valeurs qu'elle véhicule favorisent la prise de conscience citoyenne individuelle et collectives sur la nécessité de réduire les consommations. Cependant pour pouvoir continuer à mettre en œuvre ses projets elle doit pouvoir trouver un modèle économique soutenable et pérenne.

Voir en annexe 1 « Analyse économique et financière détaillée » le détail de l'analyse financière.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

8. RESERVES ET PROPOSITIONS

Réserves : Non

Dans le cadre de la révision coopérative, aucune réserve n'est à signaler.

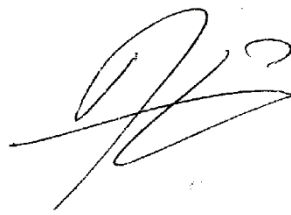
Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos meilleures salutations.

Fait à Nancy,

Le 28/11/2019

Le réviseur d'ARESCOP

Marie - Madeleine MAUCOURT



ANNEXE 1
Analyse économique et financière

ARESCOP NATIONALE

REVISION

1. ANALYSE DE L'EXPLOITATION

ANNEES	2014		2015		2016		2017		2018		
		% ACT		% ACT		% ACT		% ACT		% ACT	
VENTES MARCHANDISES	92	0%	-	33	0%	29	0%	50	0%	17	0%
ACHAT DE MARCHANDISES	4 637	2%			29	0%	319	0%	47	0%	
MARGE COMMERCIALE	- 4 545	-1,6%	- 33	0,0%	-	-	- 269	-0,1%	- 30	0,0%	
PRODUCTION VENDUE BIENS	45 835	16%	66 902	24%	82 487	22%	115 649	34%	141 420	29%	
PRODUCTION VENDUE SERVICES	232 863	82,3%	219 845	78,0%	285 564	77,8%	231 191	68,9%	284 921	58,8%	
PRODUCTION STOCKEE	28 600	10,1%	5 414	1,9%	16 361	4,5%	9 256	-2,8%	21 468	4,4%	
PRODUCTION IMMOBILISEE							5 634	1,7%	36 464	7,5%	
PRODUCTION	307 298	108,7%	292 161	103,7%	384 412	104,7%	343 218	102,2%	484 273	100,0%	
SOUS TRAITANCE	19 957	7,1%	10 285	3,6%	17 278	4,7%	7 200	2,1%			
ACTIVITE INTERNE	282 796	100,0%	281 843	100,0%	367 134	100,0%	335 749	100,0%	484 243	100,0%	
CONSUMMATION DE MATIERES	26 570	9,4%	27 185	9,6%	42 842	11,7%	40 986	12,2%	59 631	12,3%	
AUTRES CHARGES EXTERNES	73 180	25,9%	87 724	31,1%	73 365	20,0%	96 652	28,8%	134 639	27,8%	
VALEUR AJOUTEE	183 046	64,7%	166 934	59,2%	250 927	68,3%	198 111	59,0%	289 973	59,9%	
SUBVENTIONS EXPLOITATION	44 502	15,7%	- 2 072	-0,7%	10 461	2,8%	7 600	2,3%	9 500	2,0%	
PERSONNEL EXTERIEUR	13 264	4,7%	17 677	6,3%	21 985	6,0%	12 259	3,7%	1 938	0,4%	
IMPOTS ET TAXES	2 762	1,0%	2 664	0,9%	2 728	0,7%	3 909	1,2%	4 734	1,0%	
SALAIRES	140 845	49,8%	120 427	42,7%	149 455	40,7%	173 749	51,7%	219 511	45,3%	
CHARGES SOCIALES	48 376	17,1%	11 834	4,2%	41 797	11,4%	50 383	15,0%	71 251	14,7%	
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	22 301	7,9%	12 260	4,3%	45 423	12,4%	- 34 589	-10,3%	2 039	0,4%	
REPRISES AMORT. PROVISIONS	2 632	0,9%	3 420	1,2%	4 333	1,2%	1 927	0,6%	15 445	3,2%	
AUTRES PRODUITS	4	0,0%	6	0,0%	138	0,0%	119	0,0%	3	0,0%	
AMORTISSEMENTS	22 532	8,0%	23 217	8,2%	24 284	6,6%	25 902	7,7%	27 534	5,7%	
PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT											
PROVISION POUR RISQUE											
AUTRES CHARGES	2	0,0%	48	0,0%			4 255	1,3%	41	0,0%	
RESULTAT EXPLOITATION	2 403	0,8%	- 7 579	-2,7%	25 610	7,0%	- 62 700	-18,7%	10 088	-2,1%	
PRODUITS FINANCIERS	86	0,0%	3 315	1,2%	9 946	2,7%	14 407	0	14 301	0	
CHARGES FINANCIERES	5 216	1,8%	8 085	2,9%	8 032	2,2%	12 455	0	17 534	0	
RESULTAT FINANCIER	- 5 130	-1,8%	- 4 770	-1,7%	1 914	0,5%	1 952	0,6%	- 3 233	-0,7%	
RESULTAT COURANT	- 2 727	-1,0%	- 12 349	-4,4%	27 524	7,5%	- 60 748	-18,1%	- 13 321	-2,8%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS					14 000	3,8%					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 501	4,8%	680	0,2%	304	0,1%					
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 13 501	-4,8%	- 680	-0,2%	13 696	3,7%	-	-	-	-	
IMPOT SOCIETE					4 607	1,3%					
RESULTAT NET	- 16 228	-5,7%	- 13 029	-4,6%	36 613	10,0%	- 60 748	-18,1%	- 13 321	-2,8%	

ARESCOP NATIONALE

REVISION

1.1 LA PRODUCTION ET L'ACTIVITE INTERNE

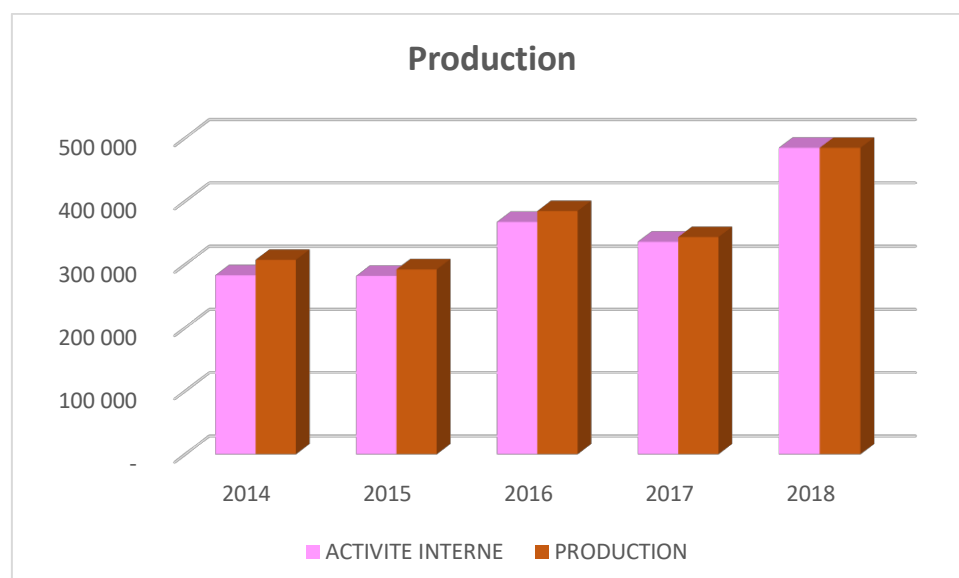
La **production** se compose de la production vendue, de biens et de la production stockée. Il s'agit du chiffre d'affaires réalisé par la coopérative.

L'**activité interne** correspond à l'activité propre de la SCIC. Elle est calculée en déduisant de la production de l'exercice (chiffre d'affaires corrigé de la variation des stocks et de la production immobilisée) la sous-traitance que la SCIC a fait réaliser.

L'**activité interne par salarié** mesure la productivité du personnel.

La Production

En €	2014	2015	2016	2017	2018
PRODUCTION	307 298	292 161	384 412	343 218	484 273
MARGE COMMERCIALE	- 4 545	- 33	-	- 269	- 30
SOUS TRAITANCE	19 957	10 285	17 278	7 200	-
ACTIVITE INTERNE	282 796	281 843	367 134	335 749	484 243
VARIATION	68 331	- 953	85 291	- 31 385	148 494
Variation en %	32%	0%	30%	-9%	44%
NOMBRE DE SALARIES	7	8	9	10	10
ACTIVITE INTERNE / SALARIE	40 399,43	35 230,38	40 792,67	33 574,88	48 424,30



La **production** de la SCIC ENERCOOP NORD EST se compose d'une production vendue de biens, de services ainsi que de production stockée. La SCIC a également immobilisé pour 5,6K € de production au cours de l'exercice 2017 et 36,5K € lors de l'exercice 2018.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

Durant ce quinquennat, le niveau de la production a d'abord diminué lors de l'exercice 2015 pour connaître une forte hausse en 2016 (en raison de prestations effectuées sur 2015 et facturées en 2016), passant de 292,2K € à 384,4K €. La production a ensuite connu une dépréciation lors de l'exercice 2017 à 343,2K €, pour de nouveau progresser en 2018 et atteindre 484,3K € en fin d'exercice.

ENERCOOP NORD EST a eu recours à la **sous-traitance** sur presque l'ensemble de la période en diminuant sensiblement celle-ci au cours de l'exercice 2017 pour totalement l'annihiler lors de l'exercice 2018.

Ainsi, l'**activité interne** de la SCIC s'établit à 484,2K € en 2018 contre 335,7K € à l'exercice précédent. La SCIC affiche une dernière année en forte hausse par rapport aux exercices précédents du fait de la suppression de son recours à la sous-traitance.

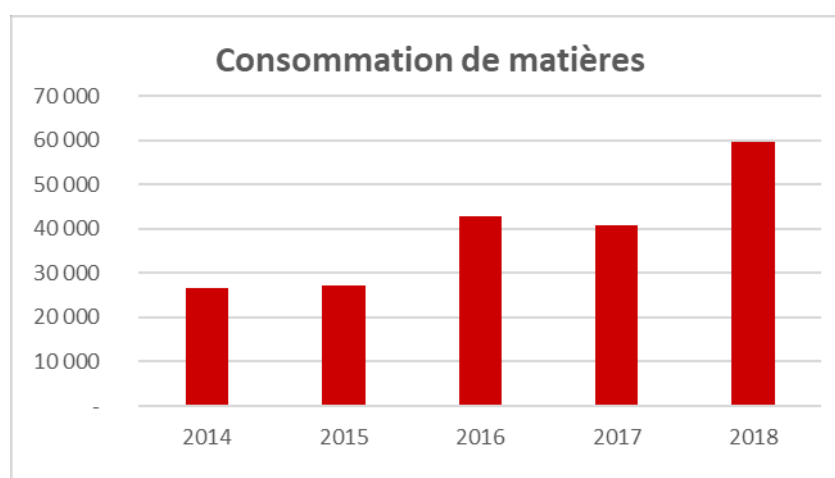
Le **rapport de productivité** des salariés a également connu des fluctuations au fur et à mesure des années. On notera que la SCIC a augmenté progressivement ses effectifs pour pouvoir continuer son développement.

1.2 LA VALEUR AJOUTEE

1.2.1. La consommation de matières

Elle regroupe les achats de matières premières et autres approvisionnements, corrigée des variations de stocks.

En €	2014	2015	2016	2017	2018
CONSOMMATION DE MATIERES	26 570	27 185	42 842	40 986	59 631
% de l'Activité Interne	9%	10%	12%	12%	12%
VARIATION	26 484	615	15 657	- 1 856	18 645
Variation en %	NS	2%	58%	-4%	45%



La **consommation de matières** a suivi une évolution proportionnelle à l'activité de la SCIC durant la période. Celle-ci affiche une courbe croissante sur le quinquennat bien qu'elles aient été en légère baisse lors de l'exercice 2017, celle-ci s'élève à 59,6K € en 2018 contre 26,6K € lors de l'exercice 2014.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

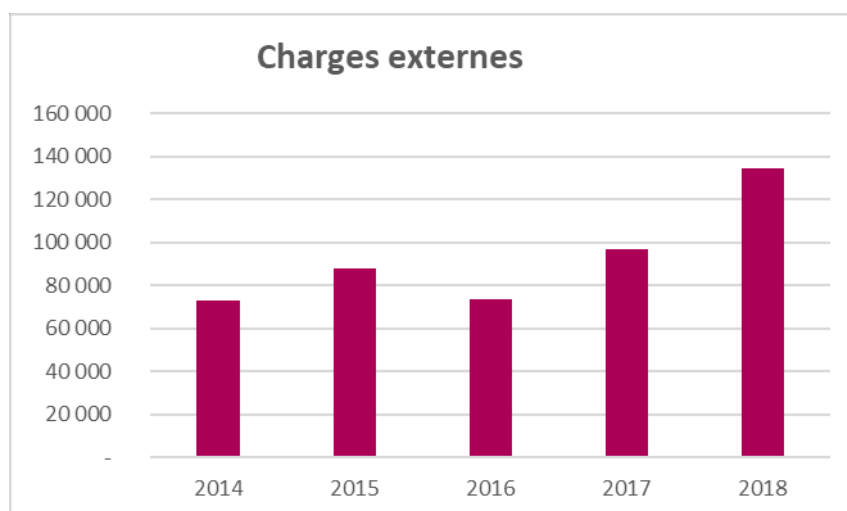
Cette forte hausse est en effet corrélée à la hausse de l'activité qui a plus que doublé sur le quinquennat.

La consommation de matières représente sur la période entre 9% et 12% de l'activité interne de l'entreprise ce qui est une proportion relativement stable.

1.2.2. Les autres charges externes

Les **charges externes** regroupent les frais généraux à l'exception des travaux de sous-traitance et le personnel extérieur.

En €	2014	2015	2016	2017	2018
CHARGES EXTERNES	73 180	87 724	73 365	96 652	134 639
% de l'Activité Interne	26%	31%	20%	29%	28%
VARIATION	- 6 517	14 544	- 14 359	23 287	37 987
Variation en %	-8%	20%	-16%	32%	39%



Les **charges externes**, qui ont vu leur montant augmenter en 2015 pour diminuer lors de l'exercice 2016, affichent une forte hausse depuis deux exercices. Elles ont en effet varié de 32% entre les exercices 2016 et 2017 puis de nouveau de 39% entre les exercices 2017 et 2018. Celles-ci ont quasiment doublé en 5 ans et s'élèvent désormais à 134,6K € contre 73K € en 2014.

Les **charges externes** représentent 28% de l'activité interne en 2018 ce qui est stable par rapport à l'exercice précédent. Cependant elles représentent 9 points de plus qu'en 2016 où elles étaient plus faibles en proportion de l'activité interne (20%). Elles représentent en moyenne sur la période un poids de 27% de l'activité interne ce qui est stable et tout à fait correct.

Les postes des charges externes les plus importants sont notamment les postes de locations, d'assurances ainsi que les frais de déplacements et de transports sur ventes.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

Le détail des charges externes se présente de la manière suivante :

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES										
ANNEES	2014		2015		2016		2017		2018	
En €		% CA		% CA		% CA		% CA		% CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	278 790	100%	286 714	1	368 080	100%	346 890	100%	426 358	100%
ELECTRICITE/GAZ/CARBURANT	1 216	0,4%	1 133	0%	1 763	0%	2 204	0,6%	4 300	1,0%
PETIT EQUIPEMENT		0,0%		0%	224	0%	206	0,1%	398	0,1%
FOURNITURES ENTRETIEN	951	0,3%		0,0%	40	0,0%		0,0%	65	0,0%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 706	1,7%	2 459	0,9%	2 261	0,6%	2 612	0,8%	5 016	1,2%
CREDIT BAIL	1 152	0,4%	1 166	0,4%	1 179	0,3%	1 080	0,3%	1 080	0,3%
LOCATIONS	8 768	3,1%	15 740	5,5%	15 970	4,3%	20 582	5,9%	38 424	9,0%
ENTRETIEN	1 013	0,4%	2 299	0,8%	2 151	0,6%	1 492	0,4%	2 238	0,5%
MAINTENANCE	1 053	0,4%	3 385	1,2%	2 809	0,8%	4 450	1,3%	4 837	1,1%
ASSURANCES	8 154	2,9%	1 022	0,4%	8 697	2,4%	11 394	3,3%	11 640	2,7%
ETUDES ET RECHERCHES	127	0,0%	13 920	4,9%		0,0%	6 160	1,8%	19 795	4,6%
DOCUMENTATION	24	0,0%	197	0,1%	753	0,2%	109	0,0%	243	0,1%
FORMATION	5 283	1,9%	6 847	2,4%	2 996	0,8%	891	0,3%	4 934	1,2%
FRAIS DIVERS	516	0,2%	1 572	0,5%	350	0,1%	5 173	1,5%	352	0,1%
HONORAIRES	10 304	3,7%	7 880	2,7%	9 400	2,6%	8 745	2,5%	7 430	1,7%
FRAIS ACTES	1 761	0,6%	585	0,2%	351	0,1%		0,0%		0,0%
PUBLICITE			891	0,3%	40	0,0%	433		60	
ANNONCES ET INSERTIONS	400	0,1%	1 550	0,5%		0,0%		0,0%		0,0%
LOCATION STAND	625	0,2%	51	0,0%	109	0,0%	137	0,0%	472	0,1%
PUBLICATIONS	3 038	1,1%	6 042	2,1%		0,0%	1 222	0,4%	720	0,2%
DONS ET POURBOIRES	20	0,0%	514	0,2%		0,0%		0,0%	100	0,0%
TRANSPORT SUR VENTES	2 382	0,9%	3 739	1,3%	5 910	1,6%	10 722	3,1%	13 456	3,2%
DEPLACEMENTS	11 922	4,3%	10 100	3,5%	9 614	2,6%	9 332	2,7%	9 102	2,1%
RECEPTIONS	635	0,2%	146	0,1%	413	0,1%	472	0,1%	1 478	0,3%
TELEPHONE	2 813	1,0%	1 580	0,6%	867	0,2%	1 721	0,5%	2 240	0,5%
FRAIS POSTAUX	2 393	0,9%	1 838	0,6%	3 278	0,9%	2 249	0,6%	1 359	0,3%
SERVICES BANCAIRES	931	0,3%	1 398	0,5%	2 019	0,5%	2 601	0,7%	2 064	0,5%
DIVERS	47	0,0%		0,0%	189	0,1%	136	0,0%		0,0%
ADHESION	2 946	1,1%	1 671	0,6%	2 199	0,6%	2 530	0,7%	2 190	0,5%
AUTRES CHARGES EXTERNES		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	645	0,2%
TOTAL	73 180	26,2%	87 723	30,6%	73 365	19,9%	96 651	27,9%	134 639	31,6%

1.2.3. La valeur ajoutée

La **valeur ajoutée** est un résultat intermédiaire très important, qui mesure la richesse créée par l'entreprise.

Pour produire et vendre, la SCIC consomme des matières, des approvisionnements et des services : la valeur ajoutée correspond au résultat que dégage l'entreprise après avoir payé ses consommations externes et ses consommations de matières.

Elle sert à payer principalement :

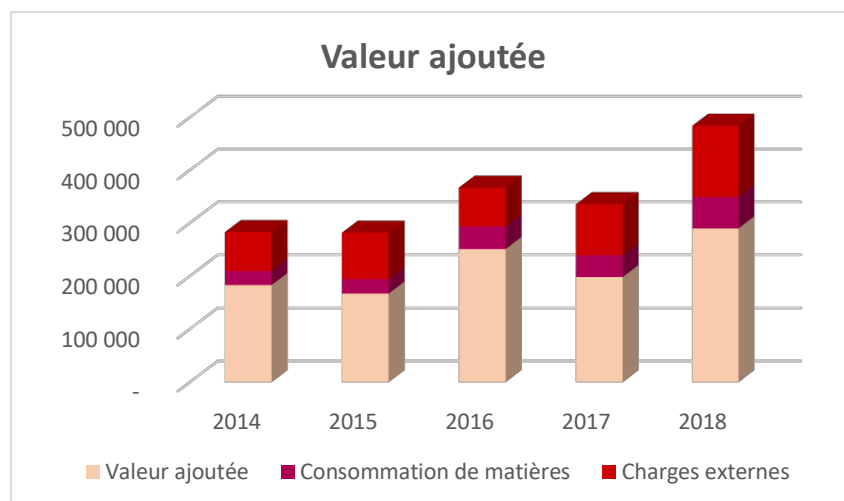
- Le personnel de l'entreprise ainsi que le personnel extérieur auquel il est éventuellement fait appel.
- Le renouvellement de l'équipement.
- Le loyer de l'argent mis à disposition par les financiers (à court, moyen ou long terme), les dividendes à verser aux associés (salariés ou extérieurs).

Elle permet aussi à la SCIC de couvrir des risques à venir (provisions pour risques ou charges) et surtout de financer son développement (affectation aux réserves et au fonds de développement).

ARESCOP NATIONALE

REVISION

En €	2014	2015	2016	2017	2018
VALEUR AJOUTEE	183 046	166 934	250 927	198 111	289 973
% de l'Activité Interne	65%	59%	68%	59%	60%
VARIATION	48 364	- 16 112	83 993	- 52 816	91 862
Variation en %	36%	-9%	50%	-21%	46%



La richesse créée par la SCIC ENERCOOP NORD EST a fluctué sur l'ensemble de la période. Elle a atteint ses meilleures performances en 2016 avec une **valeur ajoutée** de 250,9K € ainsi qu'en 2018 avec 290K €. La SCIC a réalisé une richesse moyenne de 218K € et la tendance de la courbe représentant la Valeur Ajoutée sur le quinquennat est croissante.

Sa proportion au sein de l'activité interne a oscillé entre 59% et 68% ce qui est relativement stable sur la période. Ce ratio reste élevé car le poids des charges externes et consommation de matières au sein de l'activité interne est relativement faible. Ainsi, la valeur ajoutée de la SCIC est très satisfaisante. Attention toutefois, il est à noter qu'entre 2016 et 2017, la proportion de la valeur ajoutée au sein de l'activité interne a diminué de 9 points alors que celle-ci avait augmenté de 9 points par rapport à l'exercice précédent.

ARESCOP NATIONALE

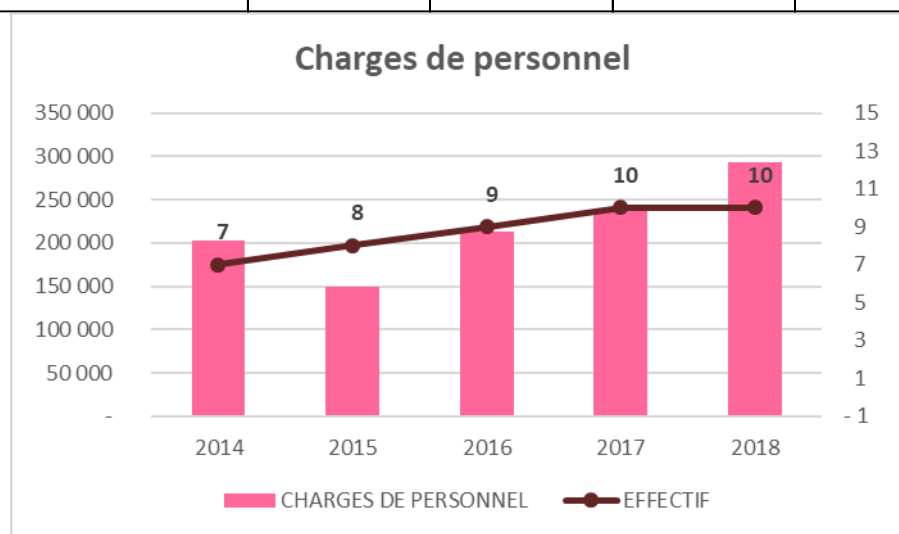
REVISION

1.3 L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

1.3.1. Les charges de personnel

Les **charges de personnel** regroupent les salaires et charges sociales du personnel de l'entreprise, et les charges liées au personnel extérieur.

En €	2014	2015	2016	2017	2018
CHARGES DE PERSONNEL	202 485	149 938	213 237	236 391	292 700
% de l'Activité Interne	72%	53%	58%	70%	60%
VARIATION	45 845	- 52 547	63 299	23 154	56 309
Variation en %	29%	-26%	42%	11%	24%



Après avoir nettement diminué entre les exercices 2014 et 2015 où elles atteignaient leur plus faible montant, les **charges de personnels** se sont accrues au fur et à mesure des exercices pour atteindre 292,7K € en fin d'exercice 2018 soit 56K € de plus que l'année précédente. Il est à noter que les charges de personnel n'ont pas évolué proportionnellement à l'effectif.

Les charges de personnels représentent aujourd'hui 60% de l'activité interne puisque les fonctions occupées par les salariés sont essentiellement celles de chargés de missions, de chargés de projets et représentent principalement des activités de services. Néanmoins, leur poids en 2018 est inférieur de 10 points à l'année précédente car l'activité réalisée sur ce nouvel exercice a été plus importante.

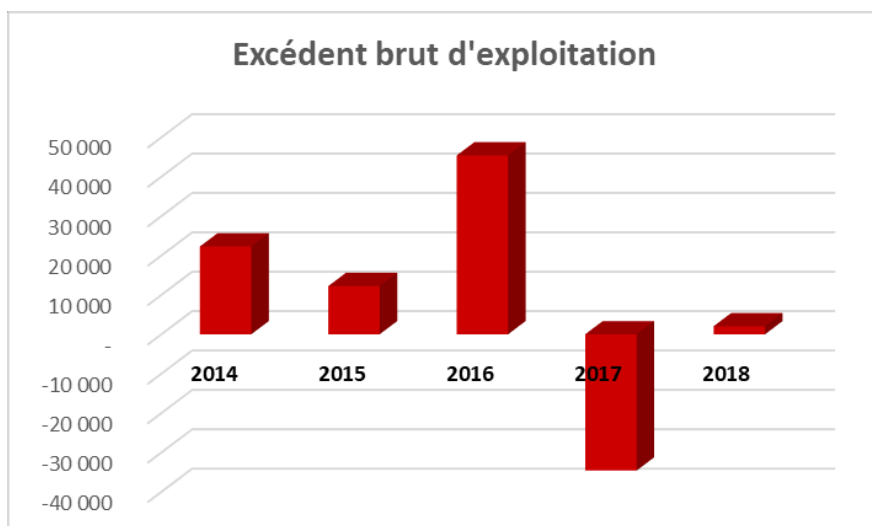
1.3.2. L'excédent brut d'exploitation

L'**excédent brut d'exploitation** mesure la rentabilité de l'activité avant le coût des investissements et des financements. Ce niveau de résultat peut être comparé d'un secteur d'activité à l'autre, contrairement à la valeur ajoutée qui peut être très différente d'un secteur d'activité à l'autre. L'EBE va donc permettre à la SCIC de rémunérer les financeurs et de se développer.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

En €	2014	2015	2016	2017	2018
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	22 301	12 260	45 423	- 34 589	2 039
% de l'Activité Interne	8%	4%	12%	-10%	0%
VARIATION	34 599	- 10 041	33 163	- 80 012	36 628
Variation en %	-281%	-45%	270%	-176%	-106%



Après avoir réalisé une **exploitation** positive atteignant jusqu'à 45,4K € à l'exercice 2016, la SCIC ENERCOOP NORD EST a vu celle-ci chuter et a connu lors de l'exercice 2017 une insuffisance d'exploitation de l'ordre de -34,6K €. Grâce à une forte hausse de l'activité et des charges relativement maîtrisées, la SCIC réalise de nouveau une exploitation tout juste positive à 2K € lors de l'exercice 2018

La SCIC voit donc son activité être de nouveau rentable.

Bien que l'**excédent brut d'exploitation** affiché soit faible sur ces deux derniers exercices, ces résultats sont logiques car la SCIC a un effectif salarial en augmentation pour les besoins de développement. La valeur ajoutée n'est à ce jour pas encore en mesure de couvrir cette augmentation des charges de personnel. La SCIC ayant principalement des activités de prestations de services les charges principales sont celles rémunérant le personnel de l'entreprise. Aujourd'hui la valeur ajoutée permet tout juste à la SCIC de dégager un excédent d'exploitation permettant de couvrir ces charges.

On observe également une baisse du recours au personnel extérieur notamment sur le dernier exercice ce qui permet une amélioration le résultat.

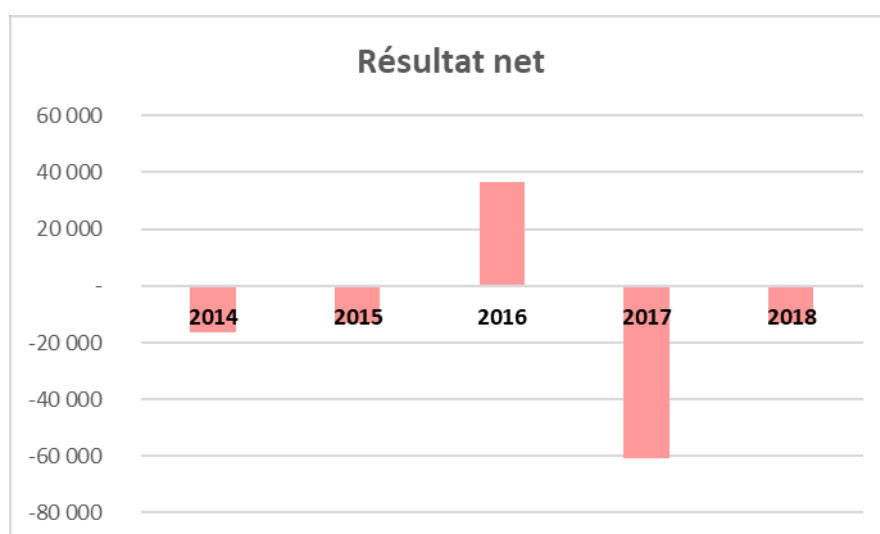
ARESCOP NATIONALE

REVISION

1.4 LE RÉSULTAT NET ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte dégagée, toutes charges déduites et tous produits ajoutés, y compris financiers et exceptionnels.

En €	2014	2015	2016	2017	2018
RESULTAT NET	- 16 228	- 13 029	36 613	- 60 748	- 13 321
% de l'Activité Interne	-6%	-5%	10%	-18%	-3%
VARIATION	661	3 199	49 642	- 97 361	47 427
Variation en %	-4%	-20%	-381%	-266%	-78%



Au vu de la baisse significative de l'excédent brut d'exploitation dégagé par la SCIC ENERCOOP NORD EST, nous observons logiquement une baisse de son **résultat net** sur les exercices 2017 et 2018.

On observe cependant que malgré un excédent brut d'exploitation positif sur les exercices 2014 et 2015, la SCIC affiche respectivement un déficit de -16,2K € et -13K €. Ceci s'explique par le fait que celle-ci supporte des amortissements relativement élevés sur l'ensemble de la période.

ENERCOOP NORD EST a atteint son résultat net le plus haut de ce quinquennat en 2016 avec 36,6K €. C'est le seul bénéfice réalisé par la SCIC sur ce quinquennat.

Après une année 2017 difficile, la SCIC a su faire l'analyse des pertes réalisés et a mis en place dès le premier trimestre 2018 des actions visant à améliorer ses performances et son Résultat Net.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

Le Résultat Net de l'exercice 2018 se calcule à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation de la manière suivante :

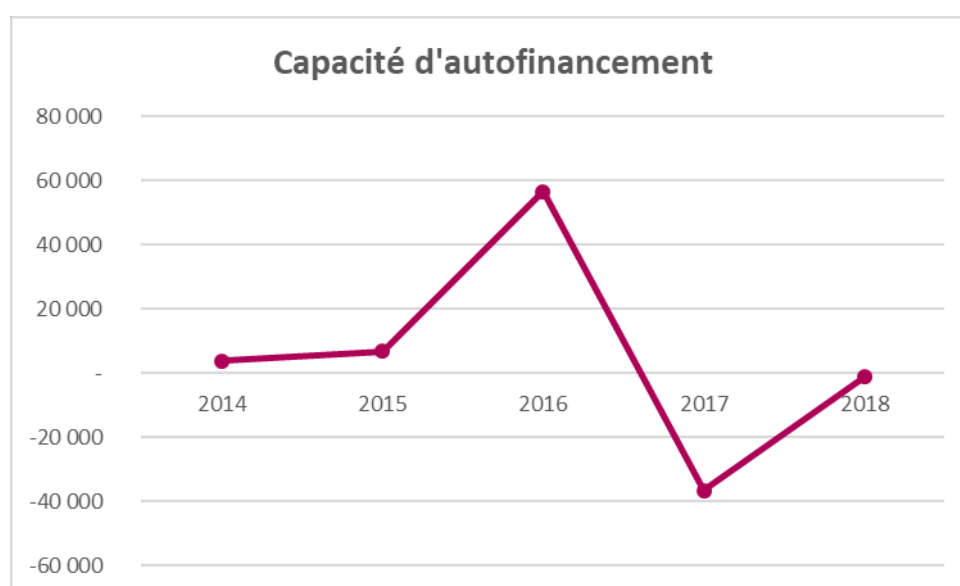
Excédent Brut d'Exploitation :	2 039 €
(+) Reprises sur amort. Provisions :	0 €
(+) Autres produits :	3 €
(-) Amortissements :	27 534 €
(+) Transfert de charges :	15 445 €
(-) Provisions :	0 €
(-) Autres charges :	41 €
= Résultat d'exploitation :	- 10 088 €
(+/-) Résultat financier :	- 3 233 €
(+/-) Résultat exceptionnel :	0 €
(-) Impôt sur les sociétés :	0 €
= Résultat net :	-13 321 €

ARESCOP NATIONALE

REVISION

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En €	2014	2015	2016	2017	2018
CAF	3 672	6 768	56 564	- 36 773	- 1 232
% de l'Activité Interne	1%	2%	15%	-11%	0%
VARIATION		3 096	49 796	- 93 337	35 541
Variation en %		84%	736%	-165%	-97%



Positive et en progression jusqu'en 2016, la **capacité d'autofinancement** de la SCIC ENERCOOP NORD EST a chuté lors de l'exercice 2017 pour atteindre -36,8K €. Elle a connu une hausse en 2018 mais reste négative pour un montant de -1,2K € soit 35,5K € de plus qu'à l'exercice précédent.

On peut observer que la capacité d'autofinancement évolue quasi proportionnellement au Résultat Net bien que celle-ci affiche un niveau positif sur les deux premières années de la période. Les fluctuations de la capacité d'autofinancement sont en effet en partie dues aux évolutions du résultat net mais également aux variations des amortissements ainsi que des reprises sur amortissements et provisions.

ENERCOOP NORD EST a su réagir, ses performances s'améliore à nouveau en 2018, tout comme sa capacité d'autofinancement bien que celle-ci soit encore négative. Une vigilance reste toutefois à apporter afin que ses réserves ne servent pas qu'à compenser les pertes liées à son exploitation, mais bien à financer son développement.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

2. ANALYSE DU BILAN

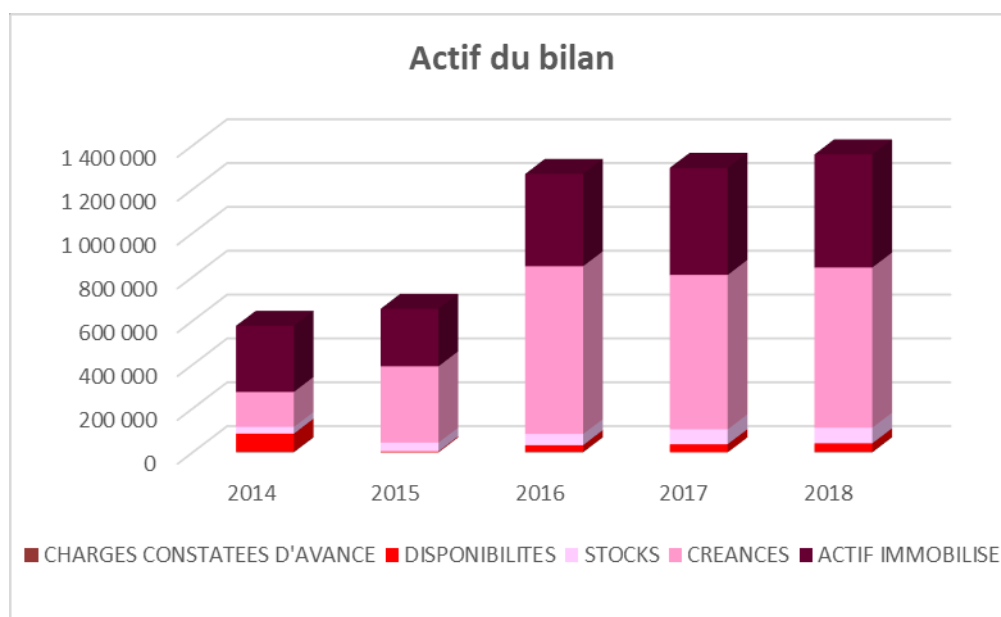
2.1 L'ACTIF

BILAN RESUME SUR 5 ANS

ANNEES	2014		2015		2016		2017		2018	
		% BILAN		% BILAN		% BILAN		% BILAN		% BILAN
IMMO INCORPORELLES	556	0,1%	1 181	0,2%	4 554	0,4%	5 911	0,5%	4 195	0,3%
IMMO CORPORELLES	230 717	39,9%	210 754	32,2%	278 719	21,9%	260 537	20,1%	284 079	20,9%
IMMO FINANCIERES	70 643	12,2%	50 643	7,7%	138 043	10,9%	222 043	17,1%	227 852	16,8%
ACTIF IMMOBILISE	301 916	52,2%	262 578	40,1%	421 316	33,2%	488 491	37,6%	516 126	38,0%
STOCKS	30 551	5,3%	39 948	6,1%	50 647	4,0%	68 084	5,2%	71 101	5,2%
AVANCES ET ACOMPTE	272	0,0%								
REALISABLE CT	159 581	27,6%	348 160	53,1%	765 250	60,2%	703 923	54,2%	730 692	53,7%
DISPONIBILITES	81 572	14,1%	3 779	0,6%	29 454	2,3%	36 627	2,8%	37 892	2,8%
ACTIF CIRCULANT	271 976	47,0%	391 887	59,8%	845 351	66,5%	808 634	62,3%	839 685	61,7%
COMPTE DE REGUL.	4 171	0,7%	775	0,1%	3 877	0,3%	1 033	0,1%	4 025	0,3%
TOTAL ACTIF	578 063	100%	655 240	100%	1 270 544	100%	1 298 158	100%	1 359 836	100%

L'actif de l'entreprise représente tout ce que l'entreprise possède. Il est classé en plusieurs catégories:

- Les actifs immobilisés, c'est-à-dire les immobilisations de l'entreprise à leur valeur vénale.
- Les actifs circulants, c'est-à-dire les stocks, les créances clients et la trésorerie.
- Les comptes de régularisation.



A la clôture de l'exercice 2018, la valeur totale **du bilan** s'élève à 1 359,8K € contre 1 298,2K € à l'exercice précédent. L'actif de la SCIC ENERCOOP NORD EST se répartit comme suit :

- **L'actif immobilisé** : celui-ci se compose d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières pour un montant total qui oscille entre 263K € et 516K € durant ce quinquennat. L'actif immobilisé représente une proportion moyenne de 40,2% du total du bilan.

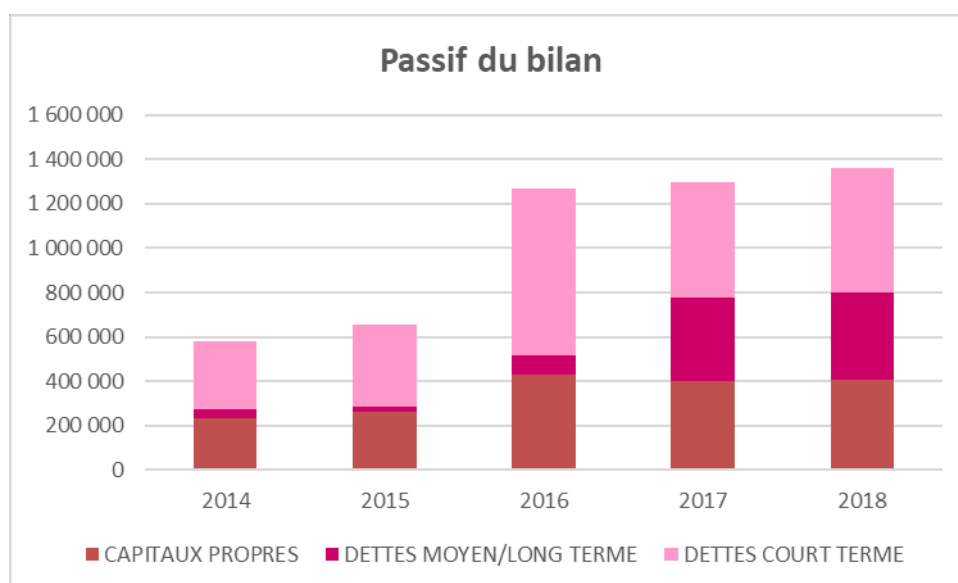
ARESCOP NATIONALE

REVISION

- Quant à l'**actif circulant**, il se compose des postes de stocks, de créances, d'avances et acomptes uniquement pour l'exercice 2014 ainsi que des disponibilités de l'entreprise. Celui-ci, en forte hausse sur l'exercice 2015, affiche ensuite une baisse sur les exercices 2016 et 2017 pour enfin progresser et s'établir à 840K € en fin d'exercice 2018. Cette hausse est due notamment aux fluctuations des postes de créances de l'entreprise passant de 160K € en 2014 à 730K € en fin de quinquennat. L'actif circulant représente, sur la période, une proportion moyenne de 60% du total du bilan.
- Notons la présence de **charges constatées d'avance** pour un montant de 4K € fin 2018.

2.2 LE PASSIF

ANNEES	2014		2015		2016		2017		2018	
		% BILAN		% BILAN		% BILAN		% BILAN		% BILAN
CAPITAL	215 225	37,2%	259 535	39,6%	392 965	30,9%	422 565	32,6%	439 470	32,3%
RESERVES	31 470	5,4%	15 243	2,3%	2 215	0,2%	38 827	3,0%	7 707	0,6%
REPORT A NOUVEAU										
RESULTAT	16 227	-2,8%	13 029	-2,0%	36 612	2,9%	60 748	-4,7%	29 628	-2,2%
SUBVENTION D'INV. PROVISION REGL.	-		-		-		-		13 320	-1,0%
CAPITAUX PROPRES	230 468	39,9%	261 749	39,9%	431 792	34,0%	400 644	30,9%	404 229	29,7%
TITRES PARTICIPATIFS					70 000	5,5%	50 000	3,9%	50 000	3,7%
PROV/RISQ ET CHARG										
EMPRUNTS BANCAIRES	41 873	7,2%	25 374	3,9%	12 780	1,0%	47 140	3,6%	44 204	3,3%
AUTRES DETTES +1AN							280 000	21,6%	300 000	22,1%
DETTES LT+MT	41 873	7,2%	25 374	3,9%	82 780	6,5%	377 140	29,1%	394 204	29,0%
CAPITAUX PERMANENTS	272 341	47,1%	287 123	43,8%	514 572	40,5%	777 784	59,9%	798 433	58,7%
DETTES FI -D'1AN	8 127	1,4%	16 499	2,5%	16 749	1,3%	15 641	1,2%	2 937	0,2%
DETTES DIVERSES					300 000	23,6%	20 000	1,5%		
GROUPE ET ASSOCIES	193 134	33,4%	264 329	40,3%	299 680	23,6%	351 446	27,1%	395 447	29,1%
FOURNISSEURS	11 314	2,0%	16 240	2,5%	53 356	4,2%	37 800	2,9%	65 294	4,8%
DETTES FISCALES ET SOC	92 771	16,0%	70 813	10,8%	86 031	6,8%	90 233	7,0%	97 058	7,1%
DETTES SUR IMMO										
AUTRES DETTES	375	0,1%	235	0,0%	155	0,0%	5 252	0,4%	668	0,0%
TOTAL DETTES C.T	305 721	52,9%	368 116	56,2%	755 971	59,5%	520 372	40,1%	561 404	41,3%
COMPTES DE REGUL.										
TOTAL PASSIF	578 062	100%	655 239	100%	1 270 543	100%	1 298 156	100%	1 359 837	100%



ARESCOP NATIONALE

REVISION

Le **passif du bilan** représente 2 notions différentes :

- Les **capitaux propres** ou la situation nette de l'entreprise composée du capital social de l'entreprise, des réserves constituées au cours de la vie de l'entreprise, du résultat de l'entreprise.
- Les **dettes de l'entreprise** qui sont classées en dettes long terme et moyen terme (+ 1 an) et en dettes court terme.

En hausse sur les trois premières années du quinquennat, les **capitaux propres** affichent une baisse lors des exercices 2017 et 2018. Ceux-ci s'établissent à 400,6K € en 2017 et 404,2K € en 2018 contre 431,8K € en 2016. Le poids moyen des capitaux propres au sein du total du bilan est de 35% et ceux-ci affichent leur plus faible proportion en 2018 à 29,7%.

Le capital de la SCIC ENERCOOP n'a cessé d'évoluer au cours de la période. Quant aux réserves, elles n'ont cessé d'absorber les pertes générées sur le quinquennat. Malheureusement le bénéfice généré sur l'exercice 2016, n'a pas suffi à l'absorption de la perte de l'exercice 2017 mais le report à nouveau créditeur 29,6 K€ a pu être compensé par une augmentation de capital. C'est ce qui a permis aux capitaux permanents de rester stables entre les exercices 2017 et 2018.

La SCIC s'est fortement endettée depuis 2016, passant d'un montant total des **dettes de moyen/long terme** de 25,4K € en 2015 à 394,2K € en fin d'exercice 2018 du fait de la contraction d'un emprunt participatif par la SCIC. Cet emprunt participatif de 300 000€ vise à financer un projet éolien citoyen.

Quant aux dettes de court terme, elles ont relativement fluctué puisqu'elles ont fortement augmenté jusqu'en 2016 puis diminué à l'exercice suivant pour enfin de nouveau progresser sur le dernier exercice. Celles-ci s'établissent en fin d'exercice 2018 à 561,4K € pour un poids de 41,3% dans le total du bilan. Alors que le montant des dettes financières à moins d'un an est en baisse par rapport aux exercices précédents, les dettes fournisseurs ont quant à elles légèrement augmenté ainsi que les dettes fiscales et sociales et le poste groupe et associés qui représente à lui seul entre 24% et 40% du total du bilan.

Le bilan de la SCIC ENERCOOP NORD EST est encore fragile du fait de son développement et de la croissance des projets financés. La SCIC dispose de capitaux propres encore relativement faibles face au besoins croissant de financements.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

2.3 RATIENS D'ANALYSE FINANCIERE

RENTABILITE FINANCIERE

En €	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2016/2017 En %	Evolution 2017/2018 En %
RESULTAT NET / CAPITAL SOCIAL + RESERVES	-6,6%	-4,7%	9,3%	-13,2%	-3,0%	-242%	-77%

CAPACITE DE REMBOURSEMENT

En €	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2016/2017 En %	Evolution 2017/2018 En %
EMPRUNT LMT / CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	11,40	3,75	1,46	10,26	319,97	-801%	3020%

ARESCOP NATIONALE

REVISION

3. ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018
RESSOURCES DURABLES	272 341	287 123	514 572	777 784	798 433
EMPLOIS STABLES	301 916	262 578	421 316	488 491	516 126
FONDS DE ROULEMENT	- 29 575	24 545	93 256	289 293	282 307
EMPLOIS D'EXPLOITATION	194 575	388 883	819 774	773 040	805 818
RESSOURCES D'EXPLOITATION	305 721	368 116	755 971	520 372	561 404
B.F.R.	- 111 146	20 767	63 803	252 668	244 414
TRESORERIE NETTE	81 571	3 778	29 453	36 625	37 893

3.1 LE FONDS DE ROULEMENT

Le **fonds de roulement** est constitué par la différence entre les ressources durables (le capital, les réserves et autres fonds propres, le résultat avant répartition, les dettes à long et moyen terme) et les emplois stables (l'outil de travail, c'est-à-dire les immobilisations nettes).

Le **fonds de roulement** doit être positif afin, d'une part que l'outil de travail soit en totalité financé par des ressources durables, et d'autre part, qu'une partie des stocks soit financée par du moyen ou du long terme. Un fonds de roulement négatif signifie un risque majeur de fortes tensions de trésorerie.

Négatif lors de l'exercice 2014, le **fonds de roulement** n'a ensuite cessé d'augmenter pour atteindre 282,3K € en fin de quinquennat. Cette progression s'explique par la hausse des capitaux propres et des dettes de moyen/long terme.

3.2 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le **besoin en fonds** de roulement correspond aux besoins financiers liés au cycle d'exploitation : dans ce cycle, les stocks et les créances d'exploitation sont un besoin de financement, les dettes auprès des fournisseurs et des administrations sont une ressource (temporaire) de financement. Le solde entre les 2 est le besoin en fonds de roulement.

En général, ce besoin en fonds de roulement augmente avec le niveau d'activité (augmentation des stocks et des créances clients pas immédiatement couverts par des nouvelles dettes à court terme).

L'idéal est que le besoin en fonds de roulement soit couvert par le fonds de roulement : il n'y a alors pas d'autre ressource à trouver pour le financer.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

Le **besoin en fonds de roulement** a quant à lui également fluctué durant ce quinquennat en ayant tout d'abord augmenté entre les exercices 2014 et 2017, passant de -111K € à 252,7K € pour enfin légèrement se déprécier et s'établir à 244,4K € en fin de quinquennat.

3.3 LA TRESORERIE

La **trésorerie nette** est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement : si le fonds de roulement est plus grand que le besoin en fonds de roulement, la trésorerie globale est positive, si le fonds de roulement est plus petit que le besoin en fonds de roulement, elle est négative.

Bien que les résultats affichés par la SCIC soient fluctuant et que sa capacité d'autofinancement ait connu une période négative, la **trésorerie** de la SCIC ENERCOOP NORD EST est restée positive et ce, sur l'ensemble de la période. Bien qu'ayant connu une forte baisse entre les exercices 2014 et 2015, la trésorerie a progressé pour s'afficher en fin de quinquennat à 38K € ce qui est très satisfaisant.

3.4 STRUCTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La traduction en jours de chiffre d'affaires des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement permet d'expliquer les évolutions de ce besoin et les points forts ou faibles de l'entreprise en la matière.

Elle permet aussi de rapprocher les durées constatées dans l'entreprise aux pratiques courantes de la profession.

Il convient bien sûr de réduire la structure du besoin en fond de roulement à valeur relative, c'est-à-dire en pourcentage du chiffre d'affaires, ce qui permet d'appliquer sa réelle évolution.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

STRUCTURE DE BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018
STOCKS ET EN COURS DE PRODUCTION	30 551	39 948	50 647	68 084	71 101
CREANCES D'EXPLOITATION	159 581	348 160	765 250	703 923	730 692
CREDIT FOURNISSEURS	11 314	16 240	53 356	37 800	65 294
AUTRES RESSOURCES	101 273	87 547	402 935	131 126	100 663
CHIFFRES D'AFFAIRES	278 790	286 714	368 080	346 890	426 358

STRUCTURE DE BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (en jours de CA)

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018
STOCKS ET EN COURS DE PRODUCTION	39	50	50	71	60
CREANCES D'EXPLOITATION	206	437	748	731	617
CREDIT FOURNISSEURS	15	20	52	39	55
AUTRES RESSOURCES	131	110	394	136	85
FOURNISSEURS /CREANCES D'EXPLOITATION	7%	5%	7%	5%	9%

La traduction en jours de chiffre d'affaires des éléments constitutifs du BFR permet d'expliquer les évolutions de ce besoin et les points forts ou faibles de l'entreprise. Elle permet aussi de rapprocher les durées constatées dans l'entreprise aux pratiques courantes de la profession.

- Les stocks et en cours de production représentent en moyenne sur la période 54 jours de chiffre d'affaires
- Quant aux créances clients, celles-ci sont très élevées avec une moyenne de 548 jours de chiffre d'affaires.
- Le délai fournisseurs est quant à lui relativement faible mais il a augmenté sur la période. En effet celui-ci à 15 jours en début de quinquennat, s'établit désormais à 55 jours pour une moyenne de 36 jours.

Les délais de règlement analysés ci-dessus sont cohérents pour une entreprise de ce secteur. L'entreprise possède une trésorerie suffisante en 2018 qui lui permet de soutenir son cycle d'exploitation.

ARESCOP NATIONALE

REVISION

4. COMPARAISON DE LA SCIC AUX DONNEES BANQUE DE FRANCE

La SCIC sera ici comparée à Energie Partagée Alsace coopérative (coopérative loi 47). Cette dernière fait partie de de l'organisation Energie Partagée tout comme ENERCOOP NORD EST.

	ENERCOOP ARDENNES 2018	EPALSACE
CHIFFRE D'AFFAIRES	426 358	30 591
% CA	100%	100%
CONSOMMATION MATIERES	59 631	-
% CA	14,0%	0,0%
CHARGES EXTERNES	134 639	14 034
% CA	31,6%	45,9%
VALEUR AJOUTEE	289 973	16 957
% CA	68,0%	55,4%
CHARGES DE PERSONNEL	292 700	-
% CA	68,7%	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 039	-
% CA	0,5%	0,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 10 088	1 181
% CA	-2,4%	3,9%
BENEFICE OU PERTE	- 13 321	1 985
% CA	-3,1%	6,5%

Bien que le chiffre d'affaires soit plus de 10 fois inférieur à celui de la SCIC, il peut être intéressant de comparer ces deux coopératives. En effet toutes les deux développent le concept d'une nouvelle forme de consommer l'énergie de façon citoyenne et solidaire.

La proportion des charges externes externe en fonction du CA est moindre chez ENERCOOP NORD EST, et ce malgré le fait que EPALSACE n'ai aucune charge de consommation de matières.

La Valeur ajoutée de la SCIC est supérieure en proportion de 13 point et représente 68% de son chiffre d'affaires.

Alors que la coopérative de comparaison fonctionne sans personnel salarié, la SCIC a des dépenses de personnel que représente en proportion 68% de son CA. Ainsi toute sa valeur ajoutée est captée par les charges salariales.

Le résultat net s'en trouve directement impacté. La SCIC dégage une perte, alors que la coopérative de comparaison dégage un bénéfice représentant 6,5% de son CA.

Malgré un résultat net plus nuancé, le fait qu'ENERCOOP NORD EST soit une entreprise plus professionnalisée, elle gagne en visibilité et a plus d'impact sur la prise de conscience citoyenne.

ANNEXE 1

Bulletin de souscription

Procès - verbal d'assemblée générale

Matrice décompte droit de vote en assemblée générale

ANNEXE 2
Liasse fiscale